

Note de service

Destinataires :	À tout le personnel du CISSS Lanaudière
Expéditeur :	Service de la rémunération, des avantages sociaux et de l'information de gestion
Date :	6 juillet 2020
Objet :	Modification du processus de rachat de service

Depuis le 15 juin dernier, Retraite-Québec a apporté certains changements entourant les demandes de rachat de service. Ces changements ont pour objectif de simplifier la démarche de la personne participante. Les améliorations apportées au processus ont également pour objectif de rendre la participante ou le participant plus autonome en lui permettant, notamment :

- d'inscrire les années visées par la demande de rachat, sans devoir préciser les dates exactes de la période à racheter;
- de ne plus faire remplir aucune section du formulaire 727 par son employeur comme cela était exigé comme auparavant;
- de transmettre uniquement le formulaire RSP-727, sans devoir fournir le formulaire RSP-728.

Par ailleurs, nous avons élaboré un pas à pas afin de vous accompagner dans vos démarches de formulation de demande de rachat. Cet aide-mémoire se retrouve sur le site Intranet de la Rémunération, AVS et informations de gestions sous le lien suivant :

[« Accueil / Info RH / Rémunération et avantages sociaux / Régime de retraite / Guide et pas à pas »](#)

L'équipe des avantages sociaux demeure disponible pour l'accompagnement et besoin d'information concernant l'application de ces changements.

Marie-Claude Tessier, technicienne en administration 450-759-8222 (2535)

- *Pour les employés ayant le numéro 1 à 13899*

Lyne Lefebvre, technicienne en administration 450-759-8222 (2528)

- *Pour les employés ayant le numéro 13900 à la fin*

De plus, si vous désirez obtenir de l'information sur votre rachat ou les rachats de service en générale, nous vous invitons à communiquer avec Retraite-Québec au 1-800-463-5533 ou visiter leur site internet au www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente.